

CL.O.A./2.3.93.-
REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA MAÎTRISE
DES EFFECTIFS

26 Novembre 1993
DECRET N° 93-567 du MFPA/DGFP/DME.SIE.-
Portant rectificatif à l'arrêté n°
91/186/MTSS/DGFP/DGPCE du 22 Mars
1991 portant intégration et nomina-
tion de certains candidats dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie
I des Services Sociaux (Enseignement)
en tête : EBARA Pierre.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS.-

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte
du Statut Général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif
à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires
que doivent subir les Fonctionnaires stagiaires ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 règle-
mentant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitu-
tions de carrières administratives et reclassements ;
(/u le décret n° 67/304/MT-DGT du 30 Septembre 1967
modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de
l'Enseignement, abrogeant et remplaçant les dispositions des arti-
cles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22 Mai 1964 fixant le
statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 91/186/MTSS/DGFP/DGPCE du 22 Mars 1991
portant intégration et nomination de certains candidats dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux
(Enseignement) en tête : EBARA Pierre ;
(/u le décret n° 93/15 du 23 Juin 1993 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant
organisation des intérimaires des Ministres ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règle-
ment sur la solde des Fonctionnaires ;

Sur instructions du Conseil des Ministres du 12 Mars 1992;

LE DECRET :

./.

ARTICLE 1er. - Est rectifié le décret n° 9486/MTSS/DGFP/DGPCE du 22 Mars 1991 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en tête : EBARA (Pierre).

ARTICLE 2. - En application des dispositions du décret n° 67/304/MT-DGT du 30 Septembre 1967 susvisé, Monsieur EBARA (Pierre, né le 28 Juillet 1957 à Gania, titulaire du Diplôme de Master Of Science, obtenu en URSS, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790.

ARTICLE 3. - Conformément aux instructions du Conseil des Ministres du 12 Mars 1992, l'intéressé est titularisé exceptionnellement au titre de l'année 1989 et nommé au 1er échelon de son grade, indice 830 pour compter du 5 Octobre 1989, ACC = NEANT.

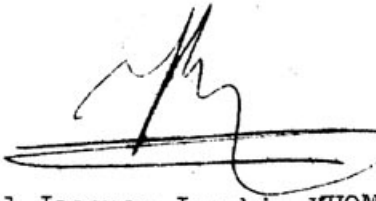
ARTICLE 4. - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 26 Novembre 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Reformes Administratives,


Jean Prosper KOYO.-


Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

AMPLIATIONS.-

JORC..... 2
DGFP/DME..... 4
DGFP/BST..... 3
DGB/DGCF..... 4
MENRSE..... 2
DPAA/MENRSE... 2
DOSSIERS..... 3
INTERESSE..... 1
SGG/BC..... 3.-

